

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 novembre 2005
(convocation du 14 novembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE D. (jusqu'à 10 h 15)	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard (jusqu'à 10 h 45)	M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain	M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. ANZIANI Alain à M. BENOIT Jean-Jacques	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. BANAYAN Alexis à M. MERCHERZ Jean	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. SOUBIRAN Claude
Mme BRACQ Mireille à M. BELLOC Alain	Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel	Mme PARCELIER Muriel à Mme. PUJO Colette
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. CARLE DE LA	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
FAILLE Marie Claude	M. PONS Henri à M. QUERON Robert
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max	M. QUANCARD Joël à Mme. DARCHE Michelle
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude	Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique	

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Mise à disposition d'abris voyageurs et de services d'intermodalité - Avenant n°1 au marché n°04215U - Autorisation de signer

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le plan de déplacements urbains de l'agglomération bordelaise prévoit la création d'un service de location de vélos "1 000 vélos à la CUB" (action 5.6) :

"Cette démarche constitue une action importante de sensibilisation des usagers sur le thème de la complémentarité entre les modes. Ce service devra être implanté en relation avec le réseau de transports en commun afin notamment de permettre à l'usager qui a déjà laissé son propre vélo dans un parc relais pour emprunter le tramway ou le bus, de pouvoir louer un vélo pour poursuivre son déplacement jusqu'à sa destination finale."

La Communauté urbaine de Bordeaux a notifié le 15 décembre 2004 un marché n°04215U de mise à disposition d'abris voyageurs et de services d'intermodalité à la société Clear Channel.

Ce service se présente sous forme de stations modulables. Le marché prévoit, sous forme de tranches conditionnelles, l'installation de 1 000 vélos répartis sur 37 pôles.

Ce service fait l'objet de deux tranches conditionnelles dans le marché dont l'affermissement doit intervenir avant le 31 décembre 2005 pour la 1^{ère} tranche et avant le 31 décembre 2006 pour la 2^{de} tranche.

Il est entièrement financé par les recettes publicitaires perçues par l'exploitation des abris-voyageurs du réseau TBC. La redevance publicitaire reversée à la Communauté urbaine de Bordeaux par la société Clear Channel s'élève en effet à 29 201 776 €, sur 15 ans, la durée du marché. L'affermissement des deux tranches conditionnelles réduit ce montant de 14 015 160 €. De plus, la mise en service nécessite quelques investissements : les deux premières années sont déficitaires : 2 132 596 € la première année, et 215 155 €, la seconde année.

Les contraintes budgétaires de la Communauté urbaine ne permettent pas de mettre en œuvre ce service dès 2006. Pour autant, compte tenu de l'intérêt d'un tel service qui a fait ses preuves avec succès dans d'autres agglomérations, il paraît nécessaire d'étudier plus précisément les conditions de financement. C'est pourquoi, il est proposé de prolonger par avenant le délai d'affermissement des tranches conditionnelles de ce marché de six mois. Ce délai supplémentaire permettra de mieux envisager la mise en œuvre et le financement du service, particulièrement pour les deux premières années.

En application des articles L21.21.12 et 21.21.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir les consulter à la direction centrale des achats et marchés.

C'est pourquoi, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, et si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président à signer :

- **un avenant de prolongation du délai d'affermissement des deux tranches conditionnelles du marché de 6 mois.**
- **Tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
7 DÉCEMBRE 2005**

M. PIERRE BRANA